

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5025

concernant la recommandation d'exclusion du Comité de discipline envers un étudiant en vertu du Règlement concernant la fraude et le plagiat – audition disciplinaire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5026

concernant le renouvellement de mandat - Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTP) de la CRÉO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures afin de combler des postes au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTP);

ATTENDU que l'UQO est l'un des organismes invités par la CRÉO à lui proposer des candidatures pour la dotation d'un poste de commissaire au sein de cet organisme;

ATTENDU que l'Université avait proposé, avec succès, lors d'un premier mandat qui a pris fin récemment, le nom du monsieur Frédéric Doyon, professeur associé à l'Université et directeur scientifique de l'Institut québécois de la forêt feuillue (IQAFF), pour siéger à titre de commissaire, tel qu'il appert de la résolution 311-CA-4621;

ATTENDU que le recteur a de nouveau proposé, dans une lettre adressée au directeur de la Commission, monsieur Pierre Labrecque, le 26 mai 2009, de renouveler le mandat précité de monsieur Frédéric Doyon, sous réserve de l'approbation de cette recommandation par le conseil d'administration;

ATTENDU l'intérêt du professeur Frédéric Doyon à poursuivre son mandat de commissaire au sein de la CRRNTP;

ATTENDU la recommandation du recteur et les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais le renouvellement de mandat de monsieur Frédéric Doyon, professeur invité à l'Université et directeur scientifique de l'Institut québécois de la forêt feuillue (IQAFF), pour siéger à titre de commissaire au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5027

concernant la planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais – 2009-2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'exercice de planification stratégique 2009-2014 de l'Université du Québec en Outaouais entrepris à l'automne 2007;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité institutionnel chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique;

ATTENDU que le comité institutionnel a terminé la phase d'identification des orientations stratégiques, des axes d'intervention, des objectifs et des indicateurs de rendement que le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a également terminé l'exercice de planification académique en lien avec la planification stratégique 2009-2014;

ATTENDU que le comité institutionnel et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ont mené des consultations, tant à l'interne qu'à l'externe, sur ces documents;

ATTENDU les avis des assemblées départementales sur la planification académique *Horizon 2014*;

ATTENDU que la commission des études a donné un avis favorable sur lesdits documents (résolution 275-CE-1942);

ATTENDU que l'approbation finale du document « *Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014* » est souhaitable afin de permettre à la direction de l'Université d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre du plan stratégique 2009-2014 de l'UQO;

ATTENDU la recommandation du recteur et les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le « *Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014* »;

DE MANDATER la direction de l'UQO pour élaborer une stratégie de mise en oeuvre du Plan stratégique 2009-2014, incluant un calendrier de réalisation et un cadre de responsabilisation, qui sera présentée à la réunion du conseil d'administration de septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5028

concernant les recommandations à l'Assemblée des gouverneurs relatives au processus de renouvellement du mandat du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, Jean Vaillancourt

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 38 de la Loi sur l'Université du Québec qui stipule que le recteur est nommé pour une période de cinq (5) ans par le gouvernement sur la recommandation de l'Assemblée des gouverneurs, après consultation de l'université constituante, de son corps professoral et des groupes ou associations déterminés par règlement de l'Assemblée des gouverneurs;

ATTENDU le Règlement général numéro 11 de l'Université du Québec : *Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement de l'Université du Québec*;

ATTENDU que le recteur de l'Université du Québec en Outaouais, Jean Vaillancourt, sollicite un renouvellement de mandat, tel qu'il appert de sa déclaration à cet effet au conseil d'administration de l'Université du 19 mai 2009 et de l'avis au même effet qu'il adressait à la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp;

ATTENDU les obligations du conseil d'administration de l'Université découlant du Règlement numéro 11, en matière de recommandations à l'Assemblée des gouverneurs en regard du processus et des modalités de renouvellement de mandat;

ATTENDU les explications de la présidente et du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs :

1. *De consulter les membres de la communauté universitaire regroupés comme suit :*

- Les personnes embauchées par l'UQO à titre de professeur et qui n'occupent pas par ailleurs une fonction de direction d'enseignement et de direction de recherche;
- Les personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage au 19 mai 2009;
- Les personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche, soit le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen des études, le doyen de la recherche, le doyen de la gestion académique, le doyen de la formation continue et des partenariats, les directeurs de département, les directeurs de module, les responsables de programmes de cycles supérieurs et les coordonnateurs de groupes de recherche reconnus institutionnellement;
- Les cadres supérieurs et les cadres, à l'exclusion des personnes consultées à titre de personne occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche;
- Les autres personnes siégeant à la commission des études et au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5028 (SUITE)

concernant les recommandations à l'Assemblée des gouverneurs relatives au processus de renouvellement du mandat du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, Jean Vaillancourt

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

2. *De consulter également les exécutifs des syndicats et des associations suivants :*

- Syndicat des professeurs et professeures;
- Syndicat des chargées et chargés de cours;
- Syndicat du groupe professionnel;
- Syndicat du personnel de soutien;
- Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s;
- Association du personnel administratif;
- Association des cadres;
- Association générale des étudiants;
- Fondation de l'UQO;
- Association des diplômés et diplômées de l'UQO.

3. *Concernant la durée et la période de consultation :*

- De recommander une durée de consultation de quinze (15) jours ouvrables, et de confier au comité de sélection le soin de déterminer la période à l'intérieur de laquelle cette consultation doit s'effectuer.

4. *De retenir les critères de sélection suivants :*

- a) Une habileté reconnue de gestionnaire capable d'administrer dans le cadre de contraintes budgétaires sévères;
- b) Une vision claire, riche et nuancée du développement de l'institution et une capacité d'assurer la mise en oeuvre de planification stratégique 2009-2014;
- c) Les qualités de leader capable de motiver les personnes, de susciter le dynamisme de la communauté universitaire, de favoriser la synergie des diverses composantes de l'Université et son rayonnement;
- d) Une solide formation académique et une connaissance expérientielle de l'enseignement et de la recherche universitaire;
- e) Une connaissance des systèmes universitaires québécois et canadien, du réseau de l'Université du Québec et des réseaux gouvernementaux;
- f) La volonté et l'habileté de jouer un rôle dans le développement régional et de susciter des partenariats utiles pour l'Université du Québec en Outaouais;
- g) Une capacité à composer avec les enjeux contemporains de la gouvernance universitaire et des autres défis inhérents à l'enseignement et à la recherche universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5029

concernant la désignation de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de sélection institué en vertu du Règlement 11 de l'Université du Québec, en vue de la demande de renouvellement de mandat du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, Jean Vaillancourt

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Jean Vaillancourt, le 29 janvier 2010;

ATTENDU le Règlement général numéro 11 de l'Université du Québec « *Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement de l'Université du Québec* » qui définit les modalités et les procédures relatives aux différentes étapes du processus menant au renouvellement de mandat d'un recteur d'une constituante de l'Université du Québec;

ATTENDU que le recteur sollicite un renouvellement de mandat et que cette demande déclenche automatiquement la formation d'un comité de sélection, conformément à l'article 2 dudit règlement;

ATTENDU que l'Université doit désigner, conformément à l'article 3 dudit règlement, deux (2) personnes appelées à siéger sur le comité de sélection;

ATTENDU les explications en séance du secrétaire général;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER madame Marlène Thonnard et monsieur Luc Chapat à titre de membres représentant l'Université au sein du comité de sélection constitué en vertu du Règlement général numéro 11 de l'Université du Québec, à la suite de la demande de renouvellement de mandat du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Jean Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5030

concernant le protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique relativement à la collaboration entre les deux établissements pour l'offre de programmes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU que l'ENAP offre des activités de formation de cycles supérieurs à Gatineau;

ATTENDU l'intérêt de l'ENAP et de l'UQO à jumeler leur expertise afin d'optimiser les conditions pour l'offre de formation en administration publique;

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des études relativement au projet d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique relativement à la collaboration entre les deux (2) établissements pour l'offre de programmes;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général pour signer ce protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5031

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la commission des études le 4 juin 2009 (275-CE-1944);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5032

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Faouzi Rassi

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Faouzi Rassi;

ATTENDU l'extrait No 965 du procès-verbal de la 380^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 19 mai 2009 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Faouzi Rassi;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Faouzi Rassi le statut de professeur associé à compter du 16 juin 2009 jusqu'au 31 mai 2011;

DE RATTACHER le professeur associé Rassi au Département des sciences administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5033

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'études langagières
(Madeleine Stratford)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en traduction;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-09-80-244 de la réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières du 21 mai 2009 recommandant l'embauche de madame Madeleine Stratford à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Madeleine Stratford;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Madeleine Stratford à titre de professeure régulière en traduction au Département d'études langagières pour la période débutant le 1^{er} août 2009 et se terminant le 31 mai 2011;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Madeleine Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5034

concernant l'ouverture des admissions à temps complet au certificat en communication publique (4496) aux trimestres d'automne et d'hiver

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module des sciences sociales proposant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver au certificat en communication publique (4496);

ATTENDU l'offre de cours actuelle pour les majeures en sciences sociales, laquelle permet aux étudiants admis au certificat de compléter leur programme en une année;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver au certificat en communication publique (4496).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5035

concernant la modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur « sciences de la nature »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la répartition des postes pour l'année 2009-2010 adoptée par le conseil d'administration lors de sa 330^e réunion tenue le 15 décembre 2008 (résolution 330-CA-4945);

ATTENDU les ambitions de développement des sciences naturelles lesquelles sont intégrées à la planification du développement académique de l'UQO – Horizon 2012 et font aussi partie des éléments retenus dans le projet Horizon 2014;

ATTENDU le lien stratégique entre l'UQO et l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue et le projet de mise en place de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée – ISFORT lequel fait l'objet d'une demande de financement auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'intérêt de miser sur les synergies naissantes entre les activités scientifiques menées en sciences naturelles et celles touchant les enjeux sociaux de la gestion forestière menées au sein du Département de travail social et des sciences sociales;

ATTENDU la participation attendue de professeurs des sciences naturelles et de professeurs du Département de travail social et des sciences sociales au sein du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers qui est actuellement à l'étude au sein des organismes externes;

ATTENDU l'accord du Département de travail social et des sciences sociales à accueillir ce secteur disciplinaire ainsi que l'accord du Département d'informatique et d'ingénierie avec ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des études à ce sujet;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Claire Vaive,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 335-CA-5035 (SUITE)**

concernant la modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur « sciences de la nature »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la répartition des postes de professeur en déplaçant le secteur disciplinaire « sciences de la nature » actuellement rattaché au Département d'informatique et d'ingénierie afin qu'il soit rattaché au Département de travail social et des sciences sociales;

DE TRANSFÉRER en conséquence le professeur invité Frédérik Doyon au Département de travail social et des sciences sociales;

DE MODIFIER l'appellation du secteur « sciences de la nature » pour qu'il soit désigné : « sciences de la nature/sciences forestières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5036

concernant la modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits prescrit par la résolution 296-CA-4357 du conseil d'administration de l'UQO;

ATTENDU les modifications apportées au programme de baccalauréat en informatique depuis l'ouverture du certificat en technologie de l'information intégrant sept (7) des cours du certificat à son corpus, de façon à regrouper les clientèles et limiter l'offre de cours;

ATTENDU la résolution adoptée le 20 avril 2009 par le conseil du module de l'informatique;

ATTENDU l'argumentaire annexé à la résolution ci-dessus;

ATTENDU l'impact positif sur la moyenne d'étudiants groupe/cours du module de l'informatique;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5037

concernant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne à trois certificats en arts offerts par l'école multidisciplinaire de l'image

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de l'école multidisciplinaire de l'image proposant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne aux certificats en arts;

ATTENDU l'offre de cours actuelle dans les majeures de l'école multidisciplinaire de l'image, laquelle permet aux étudiants admis aux certificats en arts visuels (4743), en bande dessinée (4744), en design graphique (4745) de compléter leur programme en une année;

ATTENDU l'offre de cours actuelle ne permettant pas de confirmer la possibilité aux étudiants admis aux certificats en muséologie et patrimoines (4038) et en cybermuséologie (4742) de compléter leur programme en une année;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne aux certificats suivants :

- Certificat en arts visuels (4743)
- Certificat en bande dessinée (4744)
- Certificat en design graphique (4745)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5038

concernant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168); restriction des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du comité de programme de la maîtrise en psychoéducation adoptant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168);

ATTENDU le tableau présentant la durée supérieure à trente (30) crédits pour la propédeutique des étudiants admis sur la base d'un baccalauréat en éducation ou en orthopédagogie, compte tenu des exigences de l'Ordre de psychoéducateurs du Québec voulant que certaines connaissances dans le domaine de la psychoéducation soient acquises au premier cycle;

ATTENDU la résolution du comité de programme de la maîtrise en psychoéducation adoptant la restriction de l'offre d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878) aux trimestres d'admission seulement;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait de la liste des programmes donnant accès à la maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et à la maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168), les programmes de baccalauréat en éducation et en orthopédagogie;

DE RESTREINDRE l'offre d'admission au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878) aux trimestres d'automne seulement, et ce, pour les centres de Gatineau et de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5039

concernant les conditions d'admission sur la base adulte, pour tous les programmes du module des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 5.4.1.1 et 5.4.1.2, qui précisent les conditions générales d'admission sur la base adulte;

ATTENDU la nécessité, pour chaque module intéressé à admettre des candidats sur la base adulte, de proposer des conditions particulières d'admission;

ATTENDU le projet de conditions particulières d'admission sur la base adulte soumis par le module des sciences sociales, pour l'ensemble de ses programmes;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de conditions particulières d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales, et ce, comme suit :

- Être âgé(e) d'au moins 21 ans, et
 - posséder une culture générale en sciences humaines ou en sciences sociales : le (la) candidat(e) manifestera ses aptitudes à parfaire ses connaissances et à poursuivre des études dans la discipline de son choix parmi celles qui sont offertes par le module des sciences sociales au moyen d'un texte d'environ 300 mots rédigé en milieu contrôlé et adressé à la direction du Module des sciences sociales;
- OU
 - avoir travaillé dans un domaine connexe à titre d'employé(e) ou de bénévole pendant une durée d'au moins trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5040

concernant le passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les modifications proposées aux articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs, qui portent sur le passage accéléré au doctorat;

ATTENDU la consultation tenue en automne 2008 auprès des responsables de programmes doctoraux concernés;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées aux articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5041

concernant la modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module des sciences infirmières proposant de demander une cote de rendement collégiale égale ou supérieure à 22 pour l'admission au baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455);

ATTENDU les échanges avec les représentants des sciences infirmières des collèges de l'Outaouais, de Saint-Jérôme et de Montmorency approuvant ces modifications;

ATTENDU les difficultés académiques rencontrées par les étudiants admis avec une cote de rendement faible;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification suivante aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455) à compter du trimestre d'automne 2010 :

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales en soins infirmiers, version 180.A0 obtenu avec une cote de rendement collégiale supérieure ou égale à 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5042

concernant le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645) et les résolutions afférentes;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées aux modalités d'admission au programme comme suit :

- admission au régime d'études à temps partiel – trimestres d'automne et d'été
- admission au régime d'études à temps complet – trimestre d'automne

La version à temps complet du programme ne sera offerte que si quinze (15) étudiants y sont inscrits le 30 juin et dans la mesure où, à la même date, quinze (15) étudiants sont aussi inscrits à la version à temps partiel du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5043

concernant les modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs, qui porte sur l'obtention de la maîtrise dans le cadre du passage accéléré au doctorat;

ATTENDU la résolution CPRI – 05 – 05 – 092 du comité de programmes de deuxième cycle en relations industrielles;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines dans le cadre du passage accéléré au doctorat :

L'étudiant qui, après avoir complété sa scolarité de maîtrise en relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais, a bénéficié d'un passage accéléré au doctorat, peut obtenir la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines. Il devra :

- Avoir complété l'ensemble de la scolarité de doctorat (la scolarité de doctorat sera considérée comme étant complétée lorsque l'étudiant aura réussi tous les cours de son programme ainsi que l'examen rétrospectif (REI9002) et l'examen prospectif (REI9022));
- Le diplôme émis sera la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines (sans mémoire 3896).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5044

concernant les modifications au Régime des études de cycles supérieurs (Politique linguistique)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU l'échéancier révisé, adopté par le conseil d'administration le 2 mars 2009, pour la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique de l'Université;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique de l'Université.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5045

concernant la modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de cycles supérieurs – possibilité d'une propédeutique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les types d'admission prévus par le Régime des études de cycles supérieurs;

ATTENDU les disparités entre les règlements relatifs à l'admission aux programmes de cycles supérieurs, quant aux types d'admission possibles à ces programmes;

ATTENDU les impacts non souhaitables des disparités évoquées ci-dessus sur les admissions;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout, dans les conditions particulières d'admission des programmes de cycles supérieurs qui n'en font pas état, de la possibilité d'une admission en propédeutique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5046

concernant le protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la volonté du MELS et des universités québécoises offrant des programmes qualifiants en enseignement, d'uniformiser les processus de certification du français écrit pour les futurs enseignants;

ATTENDU le développement, et la validation présentement en cours, d'un test en vue de ladite certification;

ATTENDU le projet de protocole d'entente relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5047

concernant l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU le plan de travail de la commission des études (résolution 272-CE-1925) en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU les avis écrits des responsables de programmes concernés et des professeures et professeurs qui enseignent ou qui ont enseigné dans les programmes concernés au cours des trois (3) dernières années quant aux informations pertinentes pouvant conditionner le moment à retenir pour la fin des admissions;

ATTENDU que les responsables des programmes concernés ont été invités à se faire entendre par la commission des études dans le cadre des travaux menant à la présente résolution et que le responsable des programmes de deuxième cycle en sciences comptables – CMA a demandé à être entendu et que la commission des études l'a reçu dans ce contexte;

ATTENDU l'avis de la commission des études formulé lors de sa réunion du 4 juin 2009;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE FIXER l'arrêt des admissions aux versions anglaises des programmes de façon à ce que le dernier trimestre où l'on va accueillir des nouveaux étudiants dans les versions anglaises de l'ensemble des programmes offerts à Gatineau sera le trimestre d'automne 2009;

D'AUTORISER, exceptionnellement, l'admission de candidats ayant complété le Graduate Certificate in Management Accounting Program à l'Université Concordia au trimestre d'automne 2009 au programme de MBA-CMA, version anglaise au trimestre d'hiver 2010.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5048

concernant la modification à la Politique relative à détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la demande du Département de psychoéducation et de psychologie d'apporter une modification à la Politique afin de pouvoir déterminer des exigences de qualification minimales de maîtrise et de plusieurs années d'expérience pertinente dans le cadre du programme de Doctorat en psychologie (D.Psy);

ATTENDU que le motif du département est à l'effet de pouvoir bénéficier de l'expertise de la majorité des psychologues de la région qui répondent aux exigences de qualification de la maîtrise et de l'expérience pertinente;

ATTENDU la résolution de la commission des études donnant un avis favorable à la modification de la Politique au point B 2 par l'ajout du troisième paragraphe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la modification à la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5049

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social et des sciences sociales (**Sylvie Thibault**)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention psychosociale ou en intervention sociale de groupe;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU l'extrait No 549 du procès-verbal de la 143^e réunion spéciale de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 25 mai 2009 recommandant l'embauche de madame Sylvie Thibault à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sylvie Thibault;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Sylvie Thibault à titre de professeure régulière en intervention psychosociale au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juillet 2009 et se terminant le 31 mai 2011;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Sylvie Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5050

concernant l'embauche d'un professeur invité au Département de travail social et des sciences sociales (**François Lorenzetti**)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, et plus particulièrement la clause 1.15 concernant le statut de professeur invité;

ATTENDU les attentes du Département de travail social et des sciences sociales quant aux contributions de monsieur François Lorenzetti;

ATTENDU la lettre d'entente intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'extrait No 555 du procès-verbal de la 143^e réunion de l'assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales concernant l'intégration du secteur des sciences de la nature au Département de travail social et des sciences sociales;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur François Lorenzetti;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur François Lorenzetti à titre de professeur invité, pour occuper un demi-poste dans le domaine des sciences forestières au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juillet 2009 et se terminant le 31 mai 2013;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur François Lorenzetti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5051

concernant l'embauche d'un professeur invité au Département de travail social et des sciences sociales (**Sylvain Delagrangé**)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, et plus particulièrement la clause 1.15 concernant le statut de professeur invité;

ATTENDU les attentes du Département de travail social et des sciences sociales quant aux contributions de monsieur Sylvain Delagrangé;

ATTENDU la lettre d'entente intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'extrait No 555 du procès-verbal de la 143^e réunion de l'assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales concernant l'intégration du secteur des sciences de la nature au Département de travail social et des sciences sociales;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sylvain Delagrangé;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Sylvain Delagrangé à titre de professeur invité, pour occuper un demi-poste dans le domaine des sciences forestières au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juillet 2009 et se terminant le 31 mai 2013;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Sylvain Delagrangé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5052

concernant l'octroi d'un contrat pour la mise à niveau des postes de travail – ordinateurs, portables, moniteurs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU qu'annuellement, l'Université doit faire l'acquisition d'approximativement 100 micro-ordinateurs de table, 30 micro-ordinateurs portables et 125 moniteurs;

ATTENDU la volonté d'assurer une qualité et un standard des postes de travail (ordinateurs, portables et moniteurs) et d'alléger le processus d'acquisition;

ATTENDU l'appel d'offres public;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de micro-ordinateurs et de moniteurs selon les spécifications de l'appel d'offres à la firme « *Hypertec* » pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2012;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5053

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection d'une partie des toitures du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le babillard électronique SÉAO du 22 mai 2009 au 8 juin 2009;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par *Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design* dans le cadre du mandat qui leur a été octroyé à cette fin;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de réfection d'une partie des toitures du pavillon Alexandre-Taché à la firme « *Les Toitures Marcel Raymond et Fils Inc.* » au montant de 364 064 \$ (excluant les taxes).

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5054

concernant l'autorisation d'engagement de dépenses pour la réalisation des projets de réaménagement de certaines aires communes du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'appel d'offres « Contrat de menuiserie » portant le numéro UQO-A901-C116 réalisé le 19 juin 2008, par lequel les services de l'entrepreneur « *Les constructions Gilles Lepage* » avaient été retenus;

ATTENDU que la nature du contrat établi avec cet entrepreneur en est un de type « contrat sur demande » et que ses services sont retenus pour la supervision et la réalisation de différents travaux de réfection et de transformation à l'Université;

ATTENDU que ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans, prenant fin le 30 juin 2011;

ATTENDU que ledit contrat ayant été conclu avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2008, de la Loi sur les contrats des organismes publics (2006, c. 29), il s'ensuit que cette Loi ne trouve pas application en l'espèce;

ATTENDU que l'Université, dans le cadre du contrat intervenu avec l'entrepreneur « *Les constructions Gilles Lepage* », doit, en tout temps et en toutes circonstances, autoriser ce dernier, avant que les contrats qui doivent être établis de temps à autre avec des sous-traitants dont les services sont requis pour la réalisation de certains travaux soient confirmés;

ATTENDU les avantages afférents, pour l'Université, à un tel contrat en regard du fait, notamment, que l'entrepreneur dispose d'une licence d'entrepreneur général en construction, lui permettant d'agir comme maître d'œuvre des ouvrages à réaliser;

ATTENDU que lesdits contrats doivent être octroyés dans le respect des seuils d'autorisation de dépenses attribués aux différentes instances de l'Université;

ATTENDU que les modalités mises en place pour la gestion du projet ont été recommandées par la firme d'architectes *Fortin, Corriveau, Salvail, architectures et design*;

ATTENDU que l'estimation du coût des travaux évalués par la firme d'architectes *Fortin, Corriveau, Salvail, architecture et design* à environ 800 000 \$, requiert l'approbation du conseil d'administration de l'Université;

ATTENDU que les sommes requises sont disponibles et proviennent du budget du fonds d'investissement déjà adopté par le conseil d'administration (334-CA-5019);

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 335-CA-5054 (SUITE)**

concernant l'autorisation d'engagement de dépenses pour la réalisation des projets de réaménagement de certaines aires communes du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'engagement de dépenses, jusqu'à concurrence de 800 000 \$, provenant du budget des investissements, pour la réalisation des projets de réaménagement de certaines aires communes du pavillon Alexandre-Taché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5055

concernant l'autorisation de signatures pour la convention avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) dans le cadre du Programme fédéral des infrastructures du savoir pour le projet ISFORT (Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU que l'Université a soumis le projet ISFORT (Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée) au ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) dans le cadre du Programme fédéral des infrastructures;

ATTENDU que les informations disponibles à ce jour donnent à penser que le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) serait sur le point de confirmer à l'Université que le projet ISFORT a été accepté;

ATTENDU la résolution 333-CA-4985 qui autorisait l'Université à soumettre le projet ISFORT dans le cadre du programme fédéral d'infrastructures;

ATTENDU la nécessité, le cas échéant, de désigner deux personnes aux fins de signer, pour et au nom de l'Université, l'entente avec le MDEIE;

ATTENDU que l'Université et l'IQAFF doivent convenir, à leur satisfaction mutuelle, des formalités requises pour assurer une intégration juridique et administrative de l'IQAFF au sein de la structure de l'UQO;

ATTENDU les représentations effectuées par l'Université auprès du MELS, en vue d'obtenir, parallèlement à la subvention du Programme fédéral des infrastructures, un financement adéquat relatif au fonctionnement de l'ISFORT;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 335-CA-5055 (SUITE)**

concernant l'autorisation de signatures pour la convention avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) dans le cadre du Programme fédéral des infrastructures du savoir pour le projet ISFORT (Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, à titre de répondant officiel de l'Université auprès du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, à signer toute convention ou tout document officiel en rapport avec le projet, sous réserve des deux (2) conditions suivantes :

- a) La finalisation des formalités à convenir, à la satisfaction des deux organismes, quant à l'intégration juridique et administrative de l'IQAFF au sein de l'UQO;
- b) La confirmation de l'acceptation par le gouvernement, à la satisfaction de l'Université, à confirmer par le comité exécutif, du financement relatif au fonctionnement de l'ISFORT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5056

concernant l'approbation de l'Entente de services entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'entente provisoire sur les conditions relatives à l'implantation de l'École nationale d'administration publique sur le campus de l'Université du Québec en Outaouais, intervenue le 29 mai 2008;

ATTENDU la nécessité et la volonté de convenir des services qui seront offerts, de la tarification, des obligations des parties et de confirmer le tout par le biais d'une entente formelle;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'Entente de services entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique.

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi que le secrétaire général, à négocier et à signer, pour et au nom de l'Université, ladite Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5057

concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec en Outaouais au 1^{er} juin 2009

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives;

ATTENDU la résolution 2009-10-AG-R-102 adoptée par l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec le 21 mai 2009;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurances collectives réseau;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER le renouvellement, pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010, des contrats d'assurance salaire avec Desjardins Sécurité financière, d'assurance vie et d'assurance accident-maladie avec Financière Manuvie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5058

concernant le mandat relatif à la création d'une corporation de gestion du cimetière et désignation des trois (3) représentants de l'Université autorisés à constituer ladite corporation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU que le cimetière St-James est adjacent au campus Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais et qu'il y a lieu de favoriser son intégration dans le périmètre global du plan de développement du futur campus;

ATTENDU que ce projet d'acquisition rend nécessaire la constitution d'une compagnie de cimetière pour établir, entretenir et administrer un cimetière conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies de cimetières* (la «**L.C.C.**»);

ATTENDU que les dispositions de la L.C.C. ne permettent pas à une personne morale de constituer une compagnie de cimetière;

ATTENDU que la L.C.C. réfère aux dispositions générales de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (la «**L.C.Q.**») quant aux autres formalités devant être remplies pour l'incorporation d'une compagnie de cimetière;

ATTENDU que l'article 219 de la **L.C.Q.** prévoit qu'une demande visant la formation d'une personne morale sans but lucratif doit être présentée par un minimum de trois (3) personnes physiques âgées d'au moins dix-huit (18) ans;

ATTENDU que lors de l'octroi des lettres patentes formant la nouvelle compagnie de cimetière, les requérants deviendront automatiquement les premiers membres et les administrateurs de cette compagnie;

ATTENDU que lors de l'organisation initiale de la nouvelle corporation de cimetière, les administrateurs procéderont à l'adoption d'un règlement à l'effet de destituer les membres fondateurs de la compagnie et de nommer l'Université à titre de seul membre de cette compagnie;

ATTENDU que l'Université devra dès lors être représentée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette compagnie;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 335-CA-5058 (SUITE)**

concernant le mandat relatif à la création d'une corporation de gestion du cimetière et désignation des trois (3) représentants de l'Université autorisés à constituer ladite corporation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la constitution d'une compagnie de cimetière aux fins de l'acquisition et de la gestion du cimetière St-James;

D'AUTORISER les trois (3) personnes suivantes à effectuer une demande visant la formation d'une compagnie de cimetière :

- Monsieur Luc Maurice
- Monsieur Michel Parent
- Monsieur Yves Dupont

DE REQUÉRIR de ces derniers qu'ils procèdent, dès l'octroi des lettres patentes formant cette nouvelle compagnie, à l'adoption d'un règlement à l'effet de destituer les membres fondateurs de cette compagnie et de nommer l'Université du Québec en Outaouais à titre de seul membre de cette compagnie;

D'AUTORISER dès lors les trois (3) personnes suivantes à représenter l'Université du Québec en Outaouais à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette compagnie :

- Monsieur Luc Maurice
- Monsieur Michel Parent
- Monsieur Yves Dupont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5059

concernant les modifications du protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et le Fonds des IV^e Jeux de la Francophonie relatif au financement du terrain de soccer

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU le projet de protocole d'entente entre l'Université, le Fonds des IV^e Jeux de la Francophonie et la Fondation de l'Université relatif au financement, par le Fonds des Jeux, du projet de surface synthétique pour la pratique du soccer et du football, sur le campus Alexandre-Taché;

ATTENDU les délais relatifs au démarrage du projet et occasionnés par différents facteurs, hors du contrôle de l'Université, qui ont obligé les parties au protocole à revoir certaines de ses dispositions;

ATTENDU que le Fonds des Jeux a décidé de revoir à la baisse sa contribution financière passant ainsi de 400 000 \$ à 360 000 \$;

ATTENDU que l'impact de cette diminution à la baisse de la contribution financière du Fonds des Jeux est sans effet pour l'Université puisque c'est le montant d'argent, à l'origine, que l'Université devait recevoir, la différence ayant été prévue à être versée à la Fondation de l'Université;

ATTENDU que dans ce contexte, c'est la Fondation qui subit les effets de ce manque à gagner qu'elle est toutefois en mesure de compenser par d'autres sources de revenus;

ATTENDU que l'intervention de la Fondation au protocole, à l'origine, était principalement motivée par le fait que la subvention dite de contrepartie versée aux fondations universitaires en proportion des dons reçus ne pouvait être versée directement aux universités lorsque les dons leurs étaient destinés, ce qui ne s'avère plus être le cas;

ATTENDU que l'opportunité de revoir certaines dispositions du protocole initial en fournit également une deuxième d'établir désormais le protocole uniquement entre l'Université et le Fonds des Jeux de la Francophonie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 335-CA-5059 (SUITE)**

concernant les modifications du protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et le Fonds des IV^e Jeux de la Francophonie relatif au financement du terrain de soccer

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Fonds des IV^e Jeux de la Francophonie;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer ledit protocole, pour et au nom de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 335-CA-5060

concernant la nomination de trois (3) professeurs à la commission des études (**Paul Leduc-Browne, Martin Robitaille et Natalia DanKova**)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Gatineau, lors de sa trois cent trente-cinquième réunion tenue le lundi, 15 juin 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec: Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'assemblée des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 26 mai 2009;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER :

- le professeur Paul Leduc-Browne, membre de la commission des études, à titre de professeur pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 15 juin 2009 au 14 juin 2011;
- les professeurs Martin Robitaille et Natalia DanKova, membres de la commission des études, à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche pour un premier mandat, soit du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général